



Le tabagisme passif : qu'est-ce que c'est ?

Le tabagisme passif est le **fait d'inhaler, de façon involontaire, la fumée dégagée par un ou plusieurs fumeurs**. Le tabagisme passif peut donc concerner l'entourage du fumeur, les personnes qu'il croise dans son quotidien, mais également le fœtus dans le ventre de sa mère. Il peut entraîner une gêne et avoir des conséquences sur la santé, notamment au niveau respiratoire.

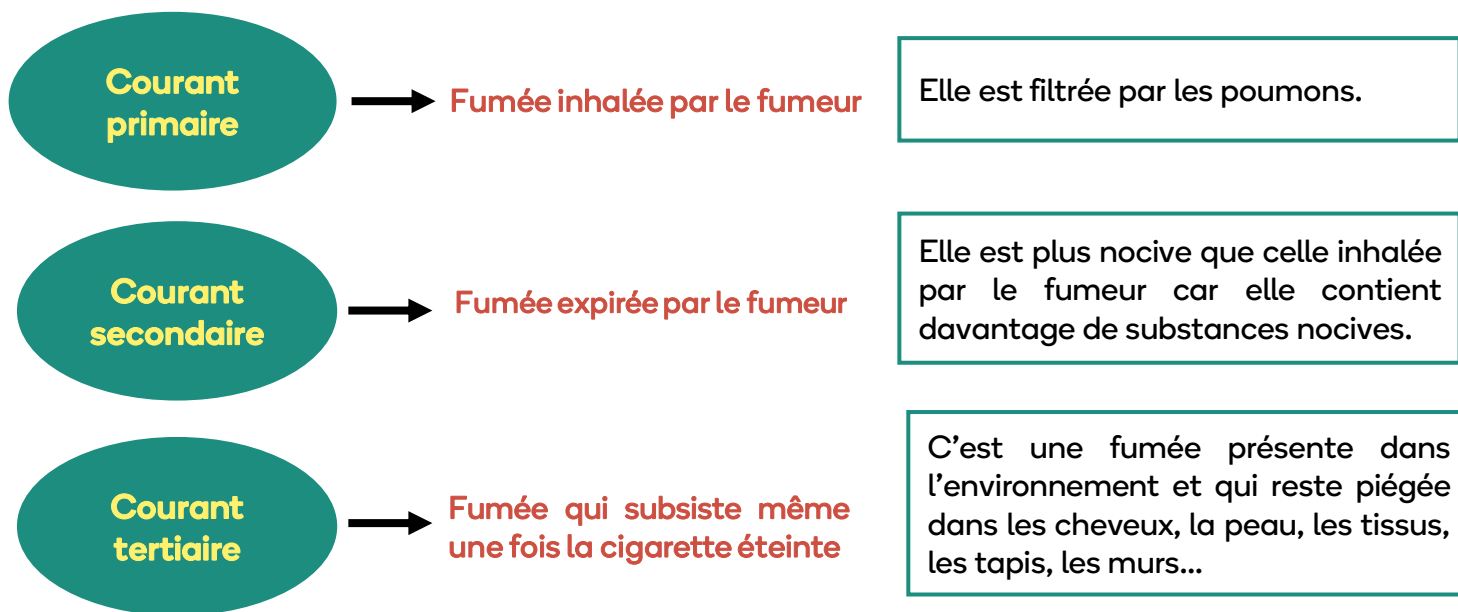
Source : Ministère de la santé et de la prévention : tabagisme passif risque pour la santé. En ligne (Mise à jour au 01/06/2022) <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/addictions/article/tabagisme-passif-et-risques-pour-la-sante>



L'exposition au tabagisme passif : comment ça fonctionne ?

La fumée de tabac contient des substances chimiques telles que la nicotine, des irritants et des produits nocifs (monoxyde de carbone, oxyde d'azote...). Le non-fumeur, en respirant cette fumée répandue dans l'atmosphère, va donc inhaler une certaine concentration de ces substances qui peuvent être à l'origine de troubles de santé.

La fumée de tabac est composée de trois courants différents :



À RETENIR

La fumée de tabac constitue le **principal polluant de l'air intérieur**, en raison de sa concentration élevée en produits chimiques. **Les effets du tabagisme passif sont donc plus importants dans un environnement fermé et mal ventilé** (domicile, voiture) que dans un environnement ouvert (terrasse, auvents...).

Source : Tabac info service. Questions/Réponses : tabagisme passif. Saint-Maurice : Santé publique France. 2022. En ligne <https://www.tabac-info-service.fr/tabagisme-passif>
Génération sans tabac : les différents courants de la fumée de tabac. Paris (CNCT). 2022. En ligne <https://www.generationsanstabac.org/les-differents-courants-de-la-fumee-de-tabac>



Des lois protectrices pour les non-fumeurs

- Loi Évin de 1991 : interdiction de toute publicité, interdiction de fumer dans les lieux collectifs, hausse des prix du tabac, interdiction de vente aux moins de 18 ans.
- Depuis 2007 : interdiction de fumer dans l'ensemble des lieux publics fermés et couverts, sur les lieux de travail, dans les transports en commun, mais également au sein des établissements scolaires et ceux destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement.
- Depuis 2015 : interdiction de fumer dans un véhicule en présence d'un enfant mineur de moins de 18 ans.

Des impacts bénéfiques à la suite de ces mesures

- Baisse de la consommation de tabac au sein d'un domicile fumeur : 38 % en 2018 contre 54 % en 2014
- Diminution également au sein des foyers comprenant un enfant de moins de 4 ans : 14 % en 2018 contre 32 % en 2014

Source : Quelles sont les dispositions de lutte contre le tabagisme en France ? Saint-Maurice : Santé publique France, 2019. En ligne <https://www.santepubliquefrance.fr/dispositions-de-lutte-contre-le-tabagisme-en-france>

Comment protéger son entourage ?



La meilleure solution c'est d'arrêter de fumer. Prendre soin de ses proches, c'est une très bonne raison d'arrêter de fumer et de tenir bon !



Fumez toujours à l'extérieur, jamais à l'intérieur, ni même à la fenêtre ou sur le pas de la porte.



Si des fumeurs maintiennent « la fume » à l'intérieur de la maison, entamer le dialogue pour exprimer la gêne occasionnée et aérer les pièces le plus longtemps et souvent possible.



Évitez de fumer en présence de non-fumeurs, surtout si ce sont des enfants ou des femmes enceintes

Source : Tabac info service. Le tabagisme passif. Santé publique France, 2020. 8 p. En ligne : <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/tabac/documents/depliant-flyer/tabagisme-passif>

Octobre 2022